

Le Gouvernement provisoire de la République française (GPRF), présidé par le général de Gaulle, succède le 3 juin 1944 au Comité français de libération nationale (CFLN). Le GPRF dirige, pendant deux ans, la France métropolitaine et son empire colonial jusqu'à l'entrée en vigueur de la Quatrième République, le 27 octobre 1946.

Le 2 juin 1944, à Alger, le Comité français de la Libération nationale (CFLN) issu de la Résistance intérieure et extérieure, prend le nom de Gouvernement provisoire de la République française (GPRF). Après la libération de Paris, le 25 août 1944, le GPRF, présidé par le général de Gaulle, quitte Alger pour la capitale, s'y installe le 31 et gouverne la France. Le GPRF est composé de communistes, de socialistes, de radicaux et de membres du MRP (Mouvement républicain populaire).

Il annule les décisions constitutionnelles du régime de Vichy (ordonnance du 9 août 1944) et est reconnu par les grandes puissances, le 23 octobre 1944. Son premier acte est de s'opposer à la mise en place d'une administration militaire américaine intérimaire. Pour rétablir l'autorité républicaine, le GPRF envoie dans chaque grande région libérée un commissaire de la République qui se heurte parfois aux comités locaux de la Résistance. Les organisations résistantes disposent d'éléments armés pouvant être acquis aux communistes.

Pour parer ce « danger », le GPRF s'efforce d'incorporer ces éléments à l'armée régulière.

Le droit de vote accordé aux femmes est confirmé par l'ordonnance du 5 octobre 1944, sur proposition communiste. Le GPRF met également en place la sécurité sociale et les allocations familiales selon le programme du CNR.

Le GPRF poursuit la guerre et organise l'épuration pour éviter les dérives populaires (exécution sommaires et tontes publiques des femmes soupçonnées de liaisons avec l'ennemi). L'épuration « légale », exercée par des magistrats souvent pétainistes, se montre indulgente envers d'anciens collaborateurs des nazis tels, entre autres, René Bousquet, chef de la police de Vichy, organisateur des plus grandes rafles de Juifs-dont celle du Vel'd'Hiv-. Xavier Vallat, commissaire général aux questions juives, co-responsable de l'éviction des Juifs de la vie publique, de leur recensement et de la liquidation de leurs biens, condamné par la Haute Cour de justice, bénéficie d'une libération anticipée. Maurice Lagrange, l'un des rédacteurs des lois antisémites, demeure membre du Conseil d'Etat.

Le 21 octobre 1945, un référendum consacre la fin de la Troisième République.

Référence :

Cartier Emmanuel, 2005, *La transition constitutionnelle en France (1940-1945) : la reconstruction révolutionnaire d'un ordre juridique « républicain »*, Paris, coll. « Bibliothèque constitutionnelle et de science politique » (no 126).

<https://museemrjmoi.com>